

[Assurance des particuliers/ Assurance aviation](#)

Quoi faire en cas de sinistres

Dès que vous êtes victime d'un accident, vous devez respecter certaines obligations dont :

- Aviser les autorités policières s'il y a lieu.
- Aviser rapidement votre courtier ou assureur.
- Prendre les précautions immédiates pour protéger vos biens après le sinistre.
- N'admettre aucune responsabilité lors d'un dommage à un tiers.

Vous serez guidé par des professionnels, votre courtier sera toujours disponible pour répondre à vos questions suite à un sinistre.